

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N ° 600

présenté par

M. Le Déaut, M. Touraine, Mme Le Dain, M. Denaja, M. Féron, M. Goldberg, M. Le Borgn',
Mme Karamanli et M. Jung

ARTICLE 4

I. – Après l’alinéa 1, insérer l’alinéa suivant :

« 1° AA Le premier alinéa est complété par les mots : « à la réussite des étudiants. Il contribue également » ; » .

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En apparence, il s’agit d’un amendement rédactionnel. Sur le fond, il s’agit de hiérarchiser les priorités en mettant l’objectif de la réussite des étudiants au premier plan.